

17 septembre 2024

## Manutention ferroviaire: mobilisons-nous pour nos salaires!

Les négociations salariales de la branche de la manutention ferroviaire ont eu lieu le 10 septembre. Elles traitaient notamment des hausses des primes et de la grille des salaires minimaux de la branche. Les augmentations des salaires minimaux de la branche avaient été de 6% pour l'année 2023, et de 4,5% pour l'année 2024.

SUD-Rail a revendiqué que les augmentations ne soient pas en-dessous de 6%, et que celles-ci soient par ailleurs en somme uniforme, les hausses de salaire en pourcentage creusant les inégalités entre les bas salaires et ceux les plus élevés. Nous avons également réclamé que la grille des salaires minimaux de la branche suive automatiquement les revalorisations du SMIC pour qu'aucun salaire de la branche ne soit en-dessous.

2,1 %, c'est ce qui est proposé par le patronat à l'issue des négociations pour augmenter les primes et les salaires minimaux dans la branche pour l'année 2025.

Ces mesures ne compensent pas les années où les augmentations salariales étaient inférieures à l'inflation. Elles seront soumises à la signature des organisations syndicales. Comme pour tout accord, SUD-Rail consultera ses adhérent-es pour se positionner.

Le travail des agents de la manutention ferroviaire permet d'assurer le nettoyage des trains et des gares au quotidien, il doit être reconnu par de meilleurs salaires!



## En grève le 1<sup>er</sup> octobre pour nos retraites et nos salaires!

Le 1<sup>er</sup> octobre sera une journée de grève interprofessionnelle et unitaire, appelée par Solidaires, la CGT et la FSU. Pour la fédération SUD-Rail, cette mobilisation est une étape pour gagner nos revendications sociales que nous avons porté durant la campagne électorale contre l'extrême-droite :

- Augmentation de nos salaires et pensions
- Abrogation des lois retraite et retour à la retraite à 60 ans
- Arrêt du processus de liquidation de Fret SNCF
- Fin de la concurrence et du dumping social dans le ferroviaire.